Procès-verbal
BUREAU TERRITORIAL
27 SEPTEMBRE 2022 – 17h30

Présidence : Alain DOUCET

Membres présents : Christian ABEILHE, Alain AZPIROZ, Annette BERBOUS, René BES, Daniel COLLET, Pierre CROS, Julie CUMINETTI, Daniel FABRE, Christophe GIL, André LAUR, Jean Claude LEGENDRE, Jean Yves MOURET, Dorothée PEREZ, Bernard PUJOL, Alain REY, Ghislaine ROSSIGNOL, Gérard TUGAS, Bernard VAUR.
Excusés : Alain MACCHION, Antoine MARTINEZ, Michel PFLIEGER, Eric PLANES, Jean POUS, Rolland SORMANI, Max SANTA
Assistent : Pierre CIBOT, Eric DORIA, Laura TOMAS

1- Communication du Président

Le Président s'est rendu à Paris pour assister au réquisitoire du procès de Bernard LAPORTE, le délibéré est attendu pour le 13 décembre.

Le dossier disciplinaire à l'encontre de C. Trallero a été transmis à la FFR.

L'enquête demandée auprès de la FFR sur la MOT Narbonne est en cours, un juriste sera chargé de l'étude du dossier.
Le Président DOUCET confirme qu'un rendez-vous est fixé avec le maire de Narbonne le lundi 17 octobre.

Pour le France/Japon du 20 novembre à Toulouse, le service évènementiel sera chargé du suivi du protocole. Les membres du Comité Directeur seront conviés à assister au match.
Concernant la billetterie pour la Coupe du Monde, les places commandées seront finalement récupérées selon les critères établis.

Le Président DOUCET dit ne pas avoir reçu la confirmation de la démission de Jean-Claude TARDIEU.

L'Assemblée Générale Financière de la FFR se tiendra le 3 décembre 2022.

2- Validation des PV du 30/08 et 15/09/2022

Les procès-verbaux sont validés à l'unanimité.

Ligue Régionale Occitanie de Rugby
BP 15101 - 31512 TOULOUSE CEDEX 5
05 61 61 81 15 | accueil@occitanie-ffr.fr
SIRET n°83366223200044 - RCS de Toulouse
ligueoccitanie.ffr.fr

3- Point Financier

Paiement des arbitres.
Pierre CROS, avec l'appui de Laura TOMAS, parle de l'organisation du paiement des officiels de matchs.
Le paiement se fera sur présentation de notes de frais envoyées sur une adresse numérique dédiée à cet effet. Les versements aux officiels seront effectués par la LOR et non plus par les clubs.
Dans l'attente de l'application qui devrait être mise en service à compter du 1er décembre par Copysud, un renfort logistique (CDD) a été nécessaire pour le traitement de cette partie comptable. Les clubs seront prélevés mensuellement.
Devant les réticences de certains clubs réfractaires, le 1er prélèvement ne pourra pas se faire. Cette créance sera inscrite dans le compte club.
Le Président DOUCET rappelle que cette procédure est imposée par la FFR.
Il propose d'envoyer un courrier aux clubs réfractaires avec la date butoir du 15 octobre pour se mettre en conformité.
Ghislaine ROSSIGNOL demande à obtenir la liste des clubs du Lot pour pouvoir interagir avec eux. La même démarche sera également instaurée auprès des autres départements en y incluant une note pédagogique.

Pierre CROS fait un état du bilan financier avec l'évolution depuis 2018-2019 jusqu'à 2021-2022, des résultats d'exploitation, des résultats nets et des fonds propres.
L'exercice 2021-2022 reste soumis à la validation du commissaire aux comptes.

Le Président demande à Pierre CIBOT d'évoquer la prime au personnel que le Comité Directeur s'est engagé à verser en cas de résultats positifs
Pierre CIBOT indique que les calculs de cette prime ont été faits pour tous les collaborateurs, selon les critères suivants : temps de travail effectif (30%), évaluation des objectifs (50%), respect des procédures (20%).
Cette synthèse a été transmise ce jour au vice-Président en charge des ressources humaines, René BES.

Flotte automobile
Pierre CIBOT parle du renouvellement d'une partie de la flotte automobile (23 véhicules) et de la négociation avec Ford sur le coût du véhicule Puma super éthanol, le modèle Ford Fiesta n'étant plus commercialisé.
Pour le renouvellement du reste de la flotte, qui interviendra en avril 2023, la proposition commerciale faite n'est pas envisageable en l'état.
Une 2ème offre, avec un meilleur prix que la 1ère proposition de Ford France, propose une modification de la durée du contrat (portée à 3 ans et 90000 kms).
Une autre consultation a été faite auprès de Renault. Les responsables commerciaux seront reçus prochainement. En l'état actuel, ce dossier est en attente.

Augmentation du prix de l'énergie
Le Président DOUCET demande à Pierre CIBOT de faire état de ce point au cours de la prochaine réunion du CSE.

Ligue Régionale Occitanie de Rugby
BP 15101 - 31512 TOULOUSE CEDEX 5
05 61 61 81 15 | accueil@occitanie-ffr.fr
SIRET n°83366223200044 - RCS de Toulouse
ligueoccitanie.ffr.fr

Commercialisation des espaces
Alain AZPIROZ travaille sur la grille tarifaire de location des espaces qui seront ouverts à un large public.
La production de la plaquette de commercialisation a été confiée à notre partenaire « My Sport Agency ».
La date du début de commercialisation se situe vers le 15 octobre. D'autres demandes de location nous sont déjà parvenues.

Gruissan
René BES fait l'état d'avancement du projet.
Les contacts sont pris avec l'architecte et la Mairie.
Des devis ont été demandés pour l'installation provisoire des modulaires (type Algeco).
L'architecte est chargé de toutes les formalités administratives.
Le Président demande à Julie CUMINETTI de voir avec la Région Occitanie si la LOR peut bénéficier d'une subvention pour les bâtiments provisoires.

Vie de la Ligue

Le Président DOUCET fait part de la réception qui sera organisée à l'occasion du nouvel aménagement des locaux de la LOR le 4 octobre.
Les partenaires politiques et institutionnels et le Comité Directeur seront invités.
Les nouveaux espaces ont été renommés, Pierre CROS en donne les noms.

Subventions

Le Président DOUCET parle de la revalorisation de la subvention aux comités départementaux, actée au dernier Bureau, la portant à 5.000€.
Le Président propose qu'une aide aux déplacements soit attribuée aux clubs faisant de longs déplacements (équipes seniors) pour la phase qualificative), sur la base de 1.40€/km à partir de 350 kms.
Jean-Yves MOURET projette l'étude réalisée sur le coût à supporter par la Ligue.
Dorothée PEREZ demande que cette disposition soit appliquée aux équipes féminines seniors
La proposition est validée à l'unanimité par le Bureau.

Epreuves

Seniors
En l'absence de Rolland SORMANI, Daniel FABRE fait le point sur la compétition qui a démarré le 18 septembre. Par de particularité à signaler dans ce début de championnat, ni de forfaits.
Des problèmes de discipline ont été déplorés avec un arbitre agressé.
Eric DORIA fait part du nombre important d'appels qu'il reçoit le week-end, du fait du problème persistant sur la permanence téléphonique de la commission des épreuves

Féminines (annexe 1)
Dorothée PEREZ présente le projet de la compétition.
La Fédérale F2 est gérée par la LOR. 18 équipes sont engagées, (3 poules de 6).
Le calendrier de la phase qualificative est diffusé (démarrage le 2 octobre).
Les équipes classées aux 8 premières places (les 2 premiers de poules et les 2 meilleurs 3èmes) seront qualifiées pour la phase régionale qui débutera en ¼ de finale le 2 avril 2023.
Régionale à X, 39 équipes engagées en 4 poules de 6 équipes et 3 poules de 5 équipes.
Régionale Cadettes à X, 32 équipes engagées, 4 poules de 5 équipes et 3 poules de 4 équipes.

Ligue Régionale Occitanie de Rugby
BP 15101 - 31512 TOULOUSE CEDEX 5
05 61 61 81 15 | accueil@occitanie-ffr.fr
SIRET n°83366223200044 - RCS de Toulouse
ligueoccitanie.ffr.fr

Le Président DOUCET informe Dorothée PEREZ que le Bureau Fédéral a voté un changement sur les dates de naissance pour les F18.

Dorothée PEREZ présente le règlement sportif moins de 18 et plus de 18 ans Régionale.
Elle propose des aménagements pour les compétitions féminines à X Ligue Occitanie.

Règles du jeu

- ⇒ *Pour la transformation, la buteuse a le choix entre le coup de pied placé ou le coup de pied tombé.*
- ⇒ *Match sec - 60 minutes (3 x 20 minutes avec des mi-temps de 5 minutes, avec un nouveau toss avant le 3ème tiers temps).*

Qualifications spécifique et limitatives

F-18 (cadettes)

- ⇒ *Instauration d'un quota de 2 joueuses maximum sur la feuille de match ayant disputé plus de 6 rencontres en catégorie supérieure à XV (niveau 1 et 2) dès le début de la phase de brassage.*

F18+ (seniors)

- ⇒ *Instauration d'un quota de 2 joueuses maximum sur la feuille de match ayant disputé plus de 6 rencontres en catégorie supérieure à XV (Elite 1 & 2, fédérale 1& 2) dès le début de la phase de brassage.*

Participation aux phases finales : application des dispositions FFR – article 320-2 (en complément de l'application de l'article J).

- ⇒ *Dans l'hypothèse ou une compétition comporte plusieurs phases qualificatives, le nombre d'inscriptions devra être additionné.*
- ⇒ *La hiérarchie sportive des compétitions est décrite à l'article 315 des Règlements Généraux FFR.*

Précision : Joueuses autorisées à pratiquer dans une deuxième association : voir Article 223

- ⇒ Le nombre de joueuses en double licence sur la feuille de match est limité à 5 joueuses

Jeunes
Christian ABEILHE communique le nombre d'équipes engagées.
U16 : 107 équipes – U19 : 116 équipes.
Le calendrier L1 a été diffusé aux 48 clubs, les poules sont faites. Les rencontres sont rentrées sur Oval-e.
Le calendrier L2 est en cours de finalisation.

Le Président DOUCET, au sujet du règlement Ligue 2 pour le jeu à 10, 12, 15, dit qu'un courrier sera envoyé à Christian DULLIN pour obtenir une validation pour faire jouer les équipes à 12 occasionnellement.

APARE

Gérard TUGAS fera un point sur le paiement les subventions.
Les conventions seront refaites si un changement est intervenu (nom du proviseur).

Ligue Régionale Occitanie de Rugby
BP 15101 - 31512 TOULOUSE CEDEX 5
05 61 61 81 15 | accueil@occitanie-ffr.fr
SIRET n°83366223200044 - RCS de Toulouse
ligueoccitanie.ffr.fr

Il aborde le sujet de la compétition cadets Gaudermen, réservée aux joueurs de 1ère année. Suivant une liste déposée à la FFR, il y a une limitation à 35 joueurs en rassemblement et à 35 + 5 (doubles licences) en nom propre.
Il soulève le problème du règlement LOR sur la limitation du nombre de matchs qui empêche des joueurs à pratiquer dans leurs clubs d'origine et de la valeur juridique.

Le Président DOUCET demandera un avis fédéral au service juridique de la FFR à ce propos. Jean-Yves MOURET adressera un courrier dès demain.

Projet accompagnement des clubs

Bernard PUJOL donne l'état d'avance sur le projet d'accompagnement des clubs dans la préparation de la Coupe du Monde et de l'après 2023.
Des réflexions sont menées avec toutes les entités de la Ligue afin de recueillir tous les besoins : un groupe de travail sera constitué.
Charge à ce groupe de travail de cibler les actions qui devront être mises en œuvre pour répondre aux demandes des clubs.

Collège des Présidents de CD

Alain REY fait un retour sur la réunion des présidents de CD et le bilan de fonctionnement depuis sa création. Il constate une augmentation du nombre de sollicitations.
Il a été précisé à nouveau que ce collège ne se substituera pas au travail des commissions.
Questionnement sur les subventions fédérales aux CD et du point abordé lors du Congrès de Marseille actant une création d'une commission des CD pour suivre l'évolution du POS et des subventions.
Pour les subventions A.N.S. il fait part du mécontentement des CD, avec un revirement de la FFR dans les critères de répartition en cours de campagne.
Concernant les subventions de la LOR aux CD, la revalorisation à 5000€ a été bien appréciée.
Réflexion sur la grille d'évaluation sur les actions.
Le Président DOUCET est ouvert à toutes propositions.

Questions diverses

Annette BERBOUS rappelle que les mutations à compter du 1er octobre seront classifiées en MC pour les divisions fédérales.
Qu'en est-il en R1 R2 et R3 pour la Ligue Occitanie ?
Jean Yves MOURET précise que le règlement fédéral doit être appliqué qualification « MC » pour toute association tenue d'avoir une équipe réserves soit les clubs engagés en R1. Pour les clubs de R2 et R3 la qualification sera « M ».

Séance levée à 20h15

Le Secrétaire Général

Jean-Yves MOURET

Ligue Régionale Occitanie de Rugby
BP 15101 - 31512 TOULOUSE CEDEX 5
05 61 61 81 15 | accueil@occitanie-ffr.fr
SIRET n°83366223200044 - RCS de Toulouse
ligueoccitanie.ffr.fr